

## Décrets

Gouvernement du Québec

### Décret 229-96, 28 février 1996

CONCERNANT l'abrogation du décret 114-96 du 24 janvier 1996 concernant la révision du traitement des titulaires d'un emploi supérieur

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret 114-96 du 24 janvier 1996 concernant la révision du traitement des titulaires d'un emploi supérieur soit abrogé avec prise d'effet le 24 janvier 1996.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

25142

Gouvernement du Québec

### Décret 230-96, 28 février 1996

CONCERNANT le ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret 135-96 du 29 janvier 1996 soit modifié en y retranchant le deuxième alinéa du dispositif;

QUE le présent décret ait effet depuis le 29 janvier 1996.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

25143

Gouvernement du Québec

### Décret 231-96, 28 février 1996

CONCERNANT l'exercice des fonctions du ministre de la Justice

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre de la justice soient conférés temporairement, du 29 février 1996 au 7 mars 1996, à madame Louise Harel, membre du Conseil exécutif.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

25144

Gouvernement du Québec

### Décret 232-96, 28 février 1996

CONCERNANT la nomination de certains adjoints parlementaires

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur David Payne, député de la circonscription électorale de Vachon à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au premier ministre;

QUE madame Marie Malavoy, députée de la circonscription électorale de Sherbrooke à l'Assemblée nationale, soit nommée adjointe parlementaire à la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité;

QUE monsieur Normand Jutras, député de la circonscription électorale de Drummond à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre de la région de Mauricie-Bois-Francs et secrétaire régional pour la région de Mauricie-Bois-Francs;

QUE le décret 138-96 du 29 janvier 1996 soit modifié en y retranchant le douzième alinéa du dispositif.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

25145